



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Route de l'Abbaye 31 | 1963 Vétroz | Tél. 027 345 37 70 | Fax 027 345 37 71 | www.vetroz.ch

Groupe Alternative Vétrozaine
M. Xavier Berthouzoz

1963 Vétroz

Dossier traité par :
Fabien Papilloud
079 710 55 55
fabien.papilloud@vetroz.ch

Vétroz, le 10 mars 2023

Réponse à la question du 5 décembre 2022 « Accueil à l'enfance sans interruption »

Monsieur le Conseiller général,

Nous nous référons à votre question écrite citée en titre qui a fait l'objet d'une analyse attentive de la part du Conseil municipal. Dans ce contexte, vous trouverez ci-après, une réponse.

Le Conseil municipal est soucieux de l'accueil au sein de ses Structures. C'est pourquoi, à la suite du sondage mené en 2022, les horaires ont été élargis. Actuellement, peu de d'enfants profitent de ces nouveaux horaires. Néanmoins, le Conseil municipal a décidé de les maintenir pour la rentrée prochaine afin d'avoir un plus grand recul.

Un accueil à l'enfance sans interruption pendant l'été n'est actuellement pas à l'ordre du jour. Ceci entraînerait indéniablement des coûts en personnel plus élevés et une organisation des vacances du personnel plus complexe pour des Structures qui sont déjà fortement déficitaires. A ce titre, nous vous informons qu'une réflexion est en cours pour adapter les tarifs des Structures pour qu'ils soient plus en ligne avec notre réalité économique et ceux pratiqués dans d'autres communes. Finalement, une collaboration intercommunale amènerait également son lot de défis.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller général, nos salutations distinguées.

Municipalité de Vétroz


Le Président

Olivier Cottagnoud


Le Secrétaire

Bertrand Fontannaz

Copie à : M. Pierre-Michel Venetz, Président du Conseil général, 1963 Vétroz